

La Société coopérative de construction FOMH de Bassecourt a 60 ans

Autor(en): **Prince, Jean-Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **86 (2014)**

Heft 2

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-513995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Société coopérative de construction FOMH de Bassecourt a 60 ans

Le monde du travail est capable de grandes choses lorsqu'il trouve sa cohésion... Ces quelques mots résument à eux seuls l'œuvre de bâtisseurs accomplie il y a soixante ans par une poignée de militants syndicalistes de Bassecourt (JU). «Boîtiers¹» sans moyens financiers, ils ont l'ambition de construire, avec le soutien de la FOMH², des appartements destinés aux familles ouvrières qui ne trouvent pas de logements décentes dans la localité.

Bassecourt recense alors près de 2000 habitants. Sur 1 150 travailleuses et travailleurs qui y travaillent, deux tiers habitent à l'extérieur. Une grave pénurie de logements frappe ce bourg industriel. Et la plupart des appartements existants sont exigus, dépourvus de salle de bain, de cuisinière électrique, de buanderie, voire même de WC qui se trouvent souvent à l'extérieur... Selon un inventaire dressé en 1953 par la commission sanitaire, plusieurs logements devraient être déclarés insalubres... Un cas suspect de tuberculose préoccupe l'autorité communale³. Conscient de la nécessité d'agir pour démontrer qu'il est possible de loger décentement la population ouvrière, le groupe local de la FOMH prend les choses en mains et se met à la recherche d'un terrain pour y ériger le premier immeuble locatif de la localité.

L'ayant trouvé, la section de Delémont et environs s'en porte acquéreur en témoignage de solidarité avec les syndiqués de Bassecourt. Une commission de construction emmenée par Louis Bourgnon, polisseur de boîtes

de montres (voir encadré 1), est désignée. Elle charge aussitôt un bureau d'architectes (Wütrich & Farine) de réaliser un avant-projet de construction de 16 logements (8 de 3 chambres et 8 de 4 chambres) dotés chacun d'une salle de bain, d'une cave, d'un galetas et d'un jardin potager.

La commune encourageant la construction de maisons familiales à raison d'une subvention de base de 4000 francs, la commission de construction interpelle les autorités le 22 avril 1953 pour savoir s'il est possible d'obtenir une aide pour un bâtiment locatif. Réponse positive à condition que les dispositions du règlement ad hoc «soient strictement observées». Au fur et à mesure des démarches entreprises, l'enthousiasme des militants sera rudement mis à l'épreuve. On leur met carrément les bâtons dans les roues. Pour le conseil communal, tous les moyens sont bons pour rejeter une demande formelle déposée le 27 août 1953. La caisse de retraite des employés du syndicat ayant accepté de financer jusqu'à 90 % du coût de construction

estimé à environ 400 000 francs, les syndicalistes ne se résolvent pas à baisser les bras. Déterminés, onze d'entre eux lancent les bases d'une coopérative immobilière.

Refusant le modèle que M. le maire Jean Rebetez veut leur imposer, le groupe local FOMH passe à l'offensive. Il décide de dégager le conseil communal de cette affaire en usant du droit d'initiative pour exiger la convocation d'une assemblée communale extraordinaire aux fins de délibérer et de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 40 000 francs pour la réalisation du projet. Cette initiative ayant abouti⁴, plus de deux cents citoyens se réunissent en assemblée le 26 novembre 1953. Malgré l'opposition de l'exécutif, l'entrée en matière est adoptée par 132 voix contre 34. Intervenant au nom des pétitionnaires, Louis Bourgnon met les choses au point: même subventionnées, les maisons familiales ne sont pas à la portée de toutes les bourses puisque leur coût est de 40 000 francs tandis que le prix de revient des logements projetés n'est que de 25 000 francs en moyenne. Au vote, l'initiative est adoptée par 152 voix contre 43.

Mauvais joueur, le Conseil communal s'oppose à cette décision en déposant plainte à la Préfecture. Sans attendre, la commission de construction demande un permis de construire le 5 mars 1954. Nouvelle opposition du conseil communal au motif que la construction d'un immeuble de 4 étages «ne convient pas au site de la localité de Bassecourt»⁵. Lors d'une séance de conciliation, M. Bodmer, ingénieur cantonal, va jusqu'à prétendre que la construction envisagée «sera une véritable «caserne», une «caisse à résonnance» et un lieu de disputes sans fin entre les locataires. (...) Les grands bâtiments avec de nombreux logements donnent tou-



Façade sud de l'immeuble Chemin Longs Champs © JCP

Louis Bourgnon (1905-1991)

C'est sous la houlette de cette grande figure du mouvement syndical jurassien que la solidarité des ouvriers de Bassecourt s'est organisée à partir de 1937, année de la conclusion de la première convention collective de travail nationale de l'industrie horlogère. Selon un extrait de l'hommage que lui a rendu la section FTMH du Jura lors de sa disparition, le «lion» du groupe local du syndicat a dit de cette époque: «On nous riait au nez quand on réclamait. On ne faisait aucune réparation. On vivait là comme de pauvres diables. On avait 5 km à faire pour aller au jardin. On y faisait un peu de tout. Ma femme allait glaner dans les champs, et faisait notre farine pour l'hiver. Elle cuisait le pain dans le four. C'est grâce au jardin qu'on a pu s'en tirer. Je me suis syndiqué en 1937 et au début de la guerre, je me suis mis au Parti socialiste. On était peut-être une quinzaine à la FOMH. Les patrons faisaient un peu la gueule à ceux qui étaient syndiqués.» Homme pacifique et tenace, il finit par imposer le syndicat en tant qu'interlocuteur incontournable à sa direction. **JCP**



Groupe d'ouvriers de la fabrique Ruedin. A droite, Louis Bourgnon, syndiqué depuis 1937, un des piliers de la FOMH dans le haut de la Vallée.

Les surfaces, c'est notre affaire.

„Crema“

Avec nos nouvelles surfaces, oubliez les murs ennuyeux. Par exemple, le design grès naturel «Crema», présenté ici sur une base WARM-WAND. En un tournemain, vous apportez une élégance raffinée à une paroi d'isolation thermique.

KNAUF

Knauf AG • tél. 058 775 88 00 • www.knauf.ch

Opposition du 9 juin 1954 d'un citoyen de Bassecourt

Monsieur le Président, camarades ouvriers,

La construction d'un immeuble locatif qui est actuellement l'objet de discussions très diverses ne répond plus aux exigences actuelles de protection de la population civile en cas de guerre.

La défense nationale a ses exigences qui découlent des armes modernes et nier le danger pour ne pas y parer, ce n'est pas traiter les affaires publiques sérieusement.

Il tombe sous le coup du bon sens qu'une protection qui demeure la plus efficace est la dispersion. Elle semble même être la seule. Les règlements de service obligent la troupe à une telle tactique et elle-même refuserait à ceux qu'elle a mission de défendre la même protection?

Vous avez la délicate mission de défendre la classe ouvrière en toutes circonstances et l'ouvrier qui bâtit la cité peut être appelé aussi à la défendre en soldat. L'œuvre de l'un ne peut être en opposition à celle de l'autre. Il ne peut ignorer que 12 à 20 familles dans un bloc locatif sont également de 12 à 20 fois plus vulnérables que si elles habitent en zones dispersées dans leurs maisons familiales.

Les enfants des ouvriers valent-ils moins que des objets de musées et des fabriques de tous genres qui cependant sont protégées par une dispersion intelligente et avec les deniers publics qui n'ont jamais fait défaut?

Ne pensez-vous pas que Bassecourt peut très bien prendre une telle initiative sociale? Ce serait tout à son honneur et à celui de la classe ouvrière dont nous sommes tous membres. Le problème se pose crucial et une solution juste ne peut voir le jour qu'en dehors de toute passion mesquine et avec le courage de toutes les bonnes volontés réunies.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, chers amis ouvriers, mes plus cordiales salutations.

Louis S.

jours lieu à des difficultés sans nombre. Les logements en question ne répondent pas à un but social et ne conviennent en général jamais pour des familles nombreuses»⁶.

En fait, ce que personne n'ose dire ouvertement, c'est que l'opposition vient de certains citoyens ultraconservateurs qui voient d'un mauvais œil la hauteur de l'immeuble destiné à la classe laborieuse dépasser celle de l'église catholique romaine... Sans parler de la plupart des patrons et des agriculteurs du village qui trouvent que les ouvriers sont rudement culottés à vouloir donner des leçons en matière de promotion immobilière... collectiviste de surcroît!

Le préfet ayant annulé la décision de l'assemblée communale, un recours

au Conseil exécutif est déposé par les initiants qui, parallèlement, font appel à leur bouillant camarade député-maire socialiste de Courroux, André Willemain, bien en vue à la direction bernoise des affaires communales. Son coup de pouce sera déterminant. Un accord intervient le jour même de son intervention. Le Conseil communal de Bassecourt accepte enfin d'octroyer la subvention de 40 000 francs et de donner un préavis favorable à la demande de permis de construire!

La commission de construction aura encore à faire face à une opposition pour le moins déconcertante (voir encadré 2) qui sera levée au terme d'une nouvelle séance de conciliation. Les logements seront tous occupés le 1^{er} mai 1955⁷. Selon le décompte final

établi le 25 août 1956, le coût total de la construction a atteint 432 000 francs. La coopérative bénéficiera d'un droit de superficie concédé gratuitement par le syndicat durant quarante ans.

Toujours fort bien entretenu, avec des loyers très abordables qui servent toujours de référence à Bassecourt, l'immeuble a fait l'objet d'une rénovation complète en 1994 dans le cadre des dispositions de la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété (LCAP). La même année, la coopérative s'est lancée dans la construction de 12 nouveaux appartements. D'un coût de 3 165 000 francs, ce projet sera mené à bien dans le cadre des dispositions de la LCAP, avec le soutien du Fonds de roulement de l'Association suisse pour l'habitat (ASH)⁸. Sollicitée, la commune de Bassecourt a cette fois encouragé cette réalisation avec enthousiasme en souscrivant Fr. 40 000.00 de parts sociales!

Pour marquer les soixante ans de sa création, la Société coopérative de construction FOMH a décidé d'acquiescer au 1^{er} janvier 2014 le terrain devenu, après la disparition de la FOMH, puis de la FTMH⁹, propriété du syndicat Unia¹⁰.

Jean-Claude Prince

¹ Ouvriers occupés à la fabrication de boîtes de montres.

² Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers

³ Procès-verbal du Conseil communal du 27 mai 1953.

⁴ 164 signatures d'ayants-droit ont été recueillies.

⁵ Lettre du Conseil communal du 24 mars 1954.

⁶ Procès-verbal du Conseil communal de Bassecourt du 7 avril 1954.

⁷ Les loyers nets s'élèvent à 90 francs pour 3 chambres et 102 francs pour 4 chambres; chaque locataire est tenu de souscrire une part sociale de 20 francs

⁸ La coopérative est membre de l'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL) depuis 1978.

⁹ La FOMH est devenue Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie en 1972.

¹⁰ Fondé en 2004 par la fusion de la FTMH, du Syndicat Industrie & Bâtiment (SIB), de la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA) et d'Unia.



Façade sud de l'immeuble Chemin de Fougères 2. © JCP

Là où vous trouverez deux fois plus de calme.



Rigips®

Nouveau:
Double protection phonique
avec une couche de parement.

La nouveauté absolue, c'est la plaque composite Duo'Tech de Rigips® unique en son genre. Facile et rapide à mettre en œuvre, elle vous procure avec une seule couche de parement un effet d'isolation phonique jusqu'à deux fois plus important. Il est possible d'atteindre jusqu'à 12 dB par rapport aux constructions de cloisons traditionnelles en construction à sec.
www.rigips.ch